

Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire
Commune de Saint Mars de Locquenay

Séance du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars de Locquenay

Date de la convocation 12/01/2015 L'an deux mille quinze
Le seize janvier à dix-neuf heures trente
Date d'affichage de la convocation 12/01/2015 Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint Mars de Locquenay, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis REGNIER, Maire
Date d'affichage 19/01/2015 **Etaient présents:** MM REGNIER, HEUZARD, GANDON, BARBE, VAVASSEUR, LE BIHAN
Date de Publication 19/01/2015 Mmes MATHON, CHOPLAIN, MALLO, FOURNIER, REGNIER, RAIMBAULT

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. TORCHET qui donne procuration à M. REGNIER
M. BOUVIER qui donne procuration à Mme MALLO
Mme BOUCHET qui donne procuration à M. GANDON

Nombre de conseillers
En exercice: 15
Présents: 12
Votants: 15

Assistait également Mme MATHIEU, secrétaire de mairie
A été élue secrétaire de séance : MME. FOURNIER

Début de séance à dix-neuf heures trente

Approbation du précédent compte rendu

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations qui pourraient être formulées sur la rédaction du compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'est formulée par les conseillers présents et le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

Décision modificative n°3 sur le budget communal 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'après une vérification comptable avec le trésorier et un pointage assidu, il s'avère que la collectivité a reçu dans les contributions directes des crédits concernant des exonérations :

- pour les jeunes agriculteurs d'un montant de 191 €
- pour les logements vacants d'un montant de 1159 €
- pour les jeunes entrepreneurs d'un montant de 162 €

Ces exonérations nécessitent l'émission d'un titre au 73111 puis l'émission d'un mandat à différents articles 7391171 (dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur de jeunes agriculteurs), 7391172 (dégrèvement de taxe foncière sur les logements vacants) et 7391178 (Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes).

Pour effectuer les mandatements, étant donné que les montants prévus au budget 2014 sont insuffisants, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à mains levées (15 voix pour) décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Article 6411 Personnel titulaire : - 1 100€

Article 7391172 : + 900€

Article 7391178 : + 200€

La section de fonctionnement reste ainsi équilibrée en dépenses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Francis REGNIER	X			
Serge HEUZARD	X			
Angélique MATHON	X			
Luc TORCHET			X	Procuration à M. REGNIER
Jean-François LE BIHAN	X			
Julien VAVASSEUR	X			
Patricia RAIMBAULT	X			
Fanny CHOPLAIN	X			
Viviane MALLO	X			
David GANDON	X			
Anita FOURNIER	X			Secrétaire de séance
Laëtitia BOUCHET			X	Procuration à M. GANDON
Thomas BOUVIER			X	Procuration à Mme MALLO
Daniel BARBE	X			
Françoise REGNIER	X			